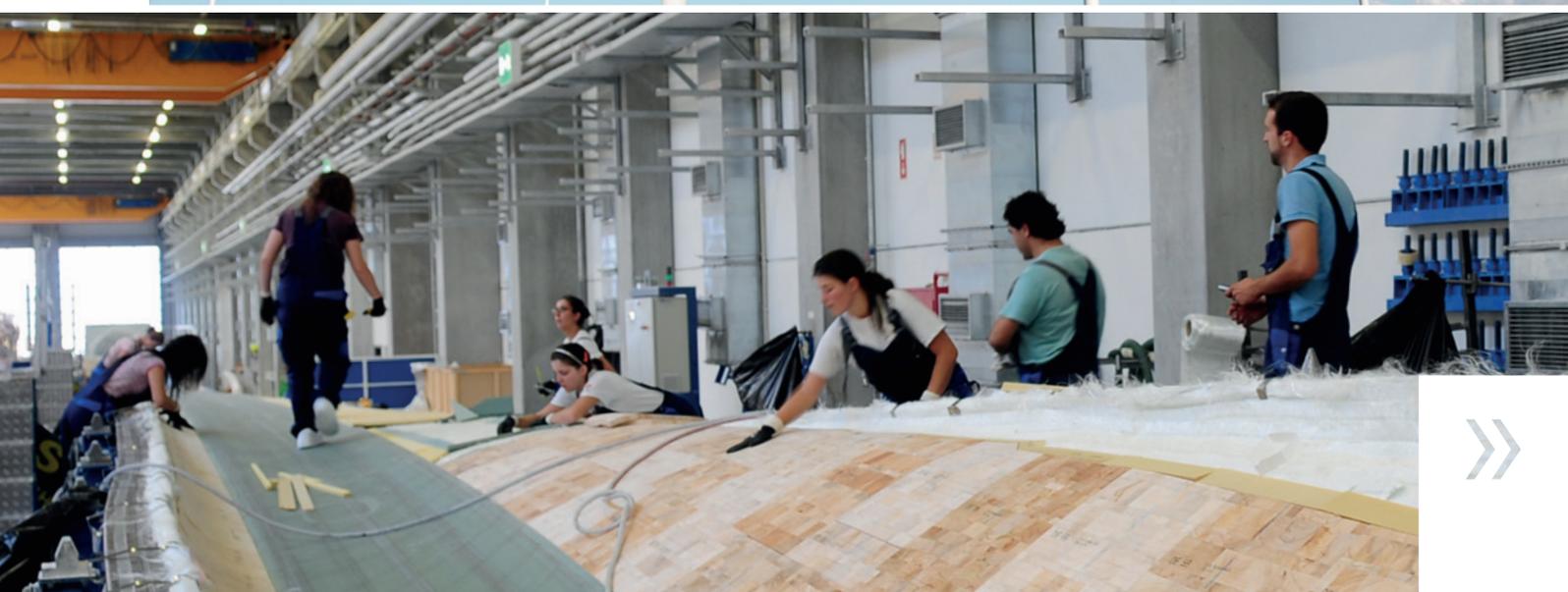


AMBITION
ÉOLIEN
2012

L'énergie éolienne



renouvelable,
compétitive et
créatrice d'emplois





Sortons de la crise avec l'énergie de l'avenir

La filière éolienne entend être demain un des fleurons de l'industrie française, enrayant la désindustrialisation du pays et la hausse du prix des énergies fossiles et nucléaire.

Elle en a la capacité, il faut lui en donner les moyens.

*Contre cette urgence, nous constatons actuellement **une décélération préoccupante du nombre des constructions éoliennes** dans notre pays résultant notamment d'une instabilité juridique conduisant à adopter au moins trois régimes législatifs en moins de sept ans.*

Notre pays est pourtant tout particulièrement propice à l'éolien. Il peut plus que tout autre tirer profit de cette énergie renouvelable à bas coût.

*Toutes les enquêtes d'opinion montrent de plus que **les Français sont favorables à davantage d'éolien.***

Il est essentiel qu'en 2012 la France clarifie durablement l'horizon de l'éolien terrestre et renforce son ambition dans l'éolien offshore

Passer la part de l'éolien de 2,5% de la consommation électrique française à 25% est notre ambition à l'horizon 2030.

Ceci implique un bond de 6 500 MW d'éolien terrestre installé à 40 000 MW et une augmentation des objectifs offshore de 6 000 à 15 000 MW à 2030.

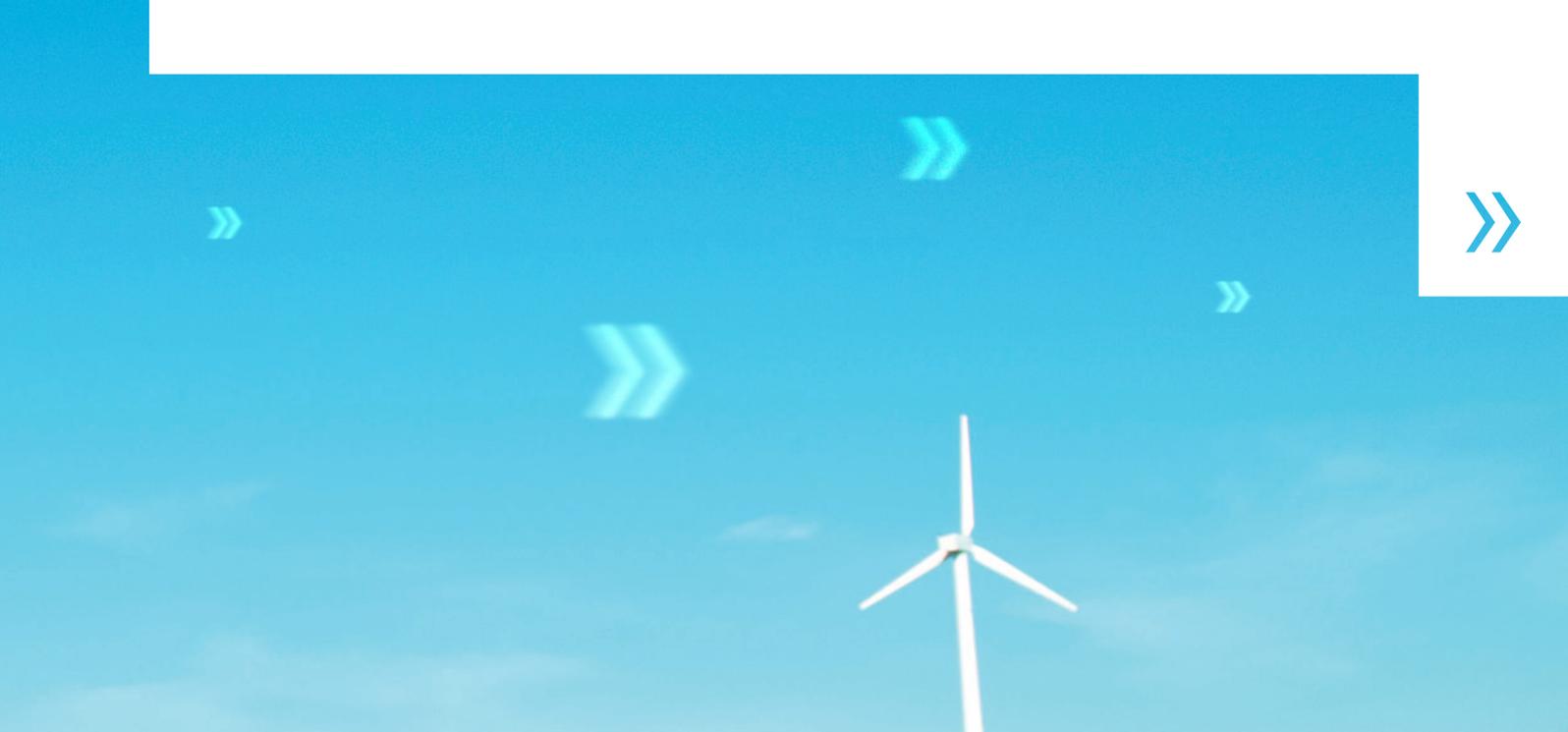
L'urgence est de réformer en profondeur l'éolien terrestre suivant 3 axes :

- » **Planification unique**
- » **Autorisation unifiée**
- » **Recours limités**

*Grâce à cette dynamique, ce sont presque **60 000¹ emplois qui existeront en 2020 dans la filière éolienne et jusqu'à 100 000 en 2030.***

*La transition énergétique est en cours...
prenons le leadership.*

1 - Source BIPE 2012 selon hypothèses SER



1. Urgence ! L'éolien terrestre décélère

La filière éolienne constate que **le rythme des constructions des éoliennes terrestres est en phase de nette décélération**, ce qui hypothèque l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement à l'horizon 2020. Le rythme actuel de construction (entre 900 et 1 000 MW/an) est en effet, inférieur au rythme requis (de 1 300 à 1 400 MW/an). Par ailleurs aucune éolienne offshore n'est encore construite.

Cette tendance à la baisse risque de s'aggraver encore car le nombre de Zones de Développement de l'Éolien créées (ZDE) et de permis de construire délivrés va diminuant ces dernières années (source interne SER-FEE). Enfin dans les collectivités d'outre-mer (DOM-COM), aucune installation significative n'a pu être réalisée depuis quatre ans.

Ce ralentissement dans un contexte économique globalement difficile, est dû en grande partie au cadre juridique toujours plus complexe.

2. Les Français toujours plus favorables à l'éolien

Confirmant les précédentes enquêtes d'opinion, le sondage, réalisé par l'ADEME en juillet 2011, sur un échantillon de plus de mille personnes, montre que la perception de l'éolien est positive et continue de s'améliorer.

- » **3 français sur 4 sont favorables à l'installation d'éoliennes dans leur région. C'est une augmentation de 8 % en un an.**
- » **Le solaire et l'éolien restent les énergies renouvelables préférées des français**, a fortiori compte tenu des améliorations techniques considérables apportées aux turbines récentes, notamment en matière acoustique.

« Ce ralentissement [...] est dû en grande partie au cadre juridique toujours plus complexe. »



4. L'éolien : l'énergie renouvelable compétitive

3. Un pays propice à l'éolien

La France (et ses DOM-COM) possède des atouts naturels majeurs par rapport à ses voisins. Elle a tout pour devenir une grande nation de l'éolien terrestre et maritime :

- » **la deuxième ressource en vent en Europe**, et des alizés en outre-mer ;
- » 3 façades maritimes en métropole et le deuxième espace maritime mondial ;
- » **trois régimes de vent décorrélés** ;
- » des zones de consommation proches des sites ventés.

*« ...le vent est abondant,
local et gratuit. »*

L'éolien terrestre est l'énergie renouvelable la moins chère, juste derrière l'hydraulique. Le coût du MWh électrique d'origine éolienne est aujourd'hui de l'ordre de 69€/MWh. À comparer aux 54,6€/MWh constatés sur les marchés de l'électricité en moyenne ou bien encore aux 70 à 90€/MWh annoncés pour l'EPR de Flamanville¹.

L'électricité issue de l'éolien terrestre devient chaque jour plus compétitive – le coût de l'énergie éolienne, au terme du contrat d'achat, sera uniquement celui de l'exploitation et de la maintenance des parcs, sans être dépendant du prix d'un combustible.

À l'heure où tous annoncent une hausse sensible du prix de l'électricité, où le prix du baril de pétrole semble devoir se stabiliser au-delà des 100 dollars, l'éolien est une véritable assurance contre la hausse des prix grâce à son tarif d'achat parfaitement stable.

L'éolien contribue à desserrer l'étau de la dette énergétique, le vent est abondant, local et gratuit.

L'énergie éolienne terrestre, tout comme l'énergie hydraulique, est une énergie compétitive. Le kWh éolien produit à terre, dans un milieu accessible et stable, a vocation à rester durablement très bon marché.

Pour sa part, l'éolien offshore est une filière stratégique, créatrice d'emplois et porteuse d'économies d'échelles à terme. C'est **un enjeu industriel stratégique de premier plan.**

¹ - Rapport cours des comptes - janvier 2012



5. Plus d'indépendance énergétique : multiplier par 10 la part de l'éolien dans le mix électrique d'ici 2030

La filière éolienne est prête à relever ce défi. Cela impliquera de passer de 6 000 MW éolien terrestre raccordés fin 2010 à 55 000 MW éoliens terrestres et maritimes installés en 2030.

L'éolien représentera alors 25 % du mix électrique français contre 2 % fin 2010 (à consommation 2010 constante)

Le rythme nécessaire est le suivant :

– **éolien terrestre :**

- » Passer de 1 000 MW/an à plus de 1 500 MW d'éolien terrestre raccordés annuellement d'ici 2020.
- » Raccorder 1 800 MW d'éolien terrestre annuellement entre 2020 et 2030.
- » Atteindre **40 000 MW installés en 2030**.
- » **L'éolien terrestre représenterait ainsi 15 % de la consommation électrique nationale en 2030 contre 2 % à fin 2010**. Le nombre de mâts installés passant lui de 3 400 à 14 000. Un chiffre à comparer aux 35 000 châteaux d'eau ou aux 110 000 pylônes haute tension existants en France.

– **éolien offshore :**

- » Installer 6 000 MW éoliens offshore d'ici 2020. Ceci implique de lancer dès que possible la deuxième tranche de l'appel d'offres éolien offshore ; Les professionnels de la filière craignent en effet que seuls 4 000 MW voient le jour d'ici 2020.
- » Raccorder 1 200 MW d'éolien offshore annuellement entre 2020 et 2030
- » Atteindre 15 000 MW installés en 2030.
- » **Un peu plus de 2 000 éoliennes offshore, soit une vingtaine de parcs, couvriront 10 % de notre consommation nationale**. Une ambition qui pourrait d'ailleurs être réévaluée au regard de l'objectif en capacité installée, deux fois supérieur, de nos voisins britanniques.

	2010	2020	2030
Puissance éolienne terrestre installée (MW)	6 000	19 000	40 000
Puissance éolienne offshore installée (MW)	0	6 000	15 000
Puissance éolienne total installée (MW)	6 000	25 000	55 000
Pourcentage de la consommation électrique France couverte par l'éolien	2 %	10 %	25 %

Hypothèses :

Taux de charge moyen (l'éolienne fonctionne plus de 70 % du temps)
 Puissance moyenne des éoliennes installées entre 2010 et 2020
 Puissance moyenne des éoliennes installées entre 2020 et 2030

éolien terrestre
 2 100 heures
 2,5 MW
 3,5 MW

éolien maritime
 3 200 heures
 5 MW
 8 MW

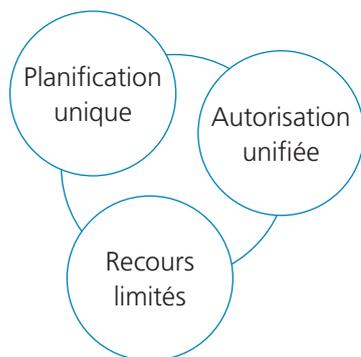


6. Édicter un cadre législatif et réglementaire favorisant l'éolien terrestre

La réalisation de ces objectifs nécessite de soumettre l'implantation et l'exploitation des parcs à un régime strictement nécessaire et proportionné, afin de diminuer substantiellement le temps de développement des parcs. Il est, en effet, actuellement de **8 ans en France contre 4 ans dans le reste de l'Europe**.

Nous constatons que l'empilement juridique actuel, les retouches successives, avec dernièrement la soumission des éoliennes au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sont pour beaucoup dans le retard constaté.

Une réforme profonde visant à simplifier et articuler les procédures afin de **sécuriser les projets** est indispensable, selon trois axes :



1 - Privilégier un outil unique de planification territoriale définissant les zones favorables au développement éolien en lieu et place du doublon « Schéma Régional Éolien + Zone de Développement Éolien » qui complique dangereusement le cheminement des projets. Le Schéma régional éolien est tout indiqué pour devenir cet outil unique de planification ; la ZDE deviendrait inutile à la planification du raccordement, comme à l'information et la participation des élus locaux et du public.

De même, **il est nécessaire de supprimer la règle interdisant les parcs de moins de 5 mâts pour redynamiser l'éolien notamment sur notre façade Ouest**. Cela permettra également de continuer à engranger les économies d'échelle que des machines plus grandes et donc moins nombreuses apportent.

2 - Établir un système d'autorisation unifié.

Le classement récent des éoliennes en ICPE alors que le permis de construire demeure, allonge nécessairement le temps total d'instruction d'ores et déjà trop long et fragilise les projets. Les procédures administratives doivent être unifiées, simplifiées et assorties d'échéanciers transparents. Il convient, en particulier, d'éviter toute distance d'éloignement ou plus généralement toutes prescriptions inutiles pesant sur la construction comme sur l'exploitation des parcs.

Il est essentiel de diminuer le temps d'instruction, actuellement de 2 ans et plus pour le permis de construire et le ramener à 6 mois, comme c'est déjà le cas chez nos voisins belges. Nous suggérons que l'absence d'avis sous 9 mois donne lieu à un examen express.

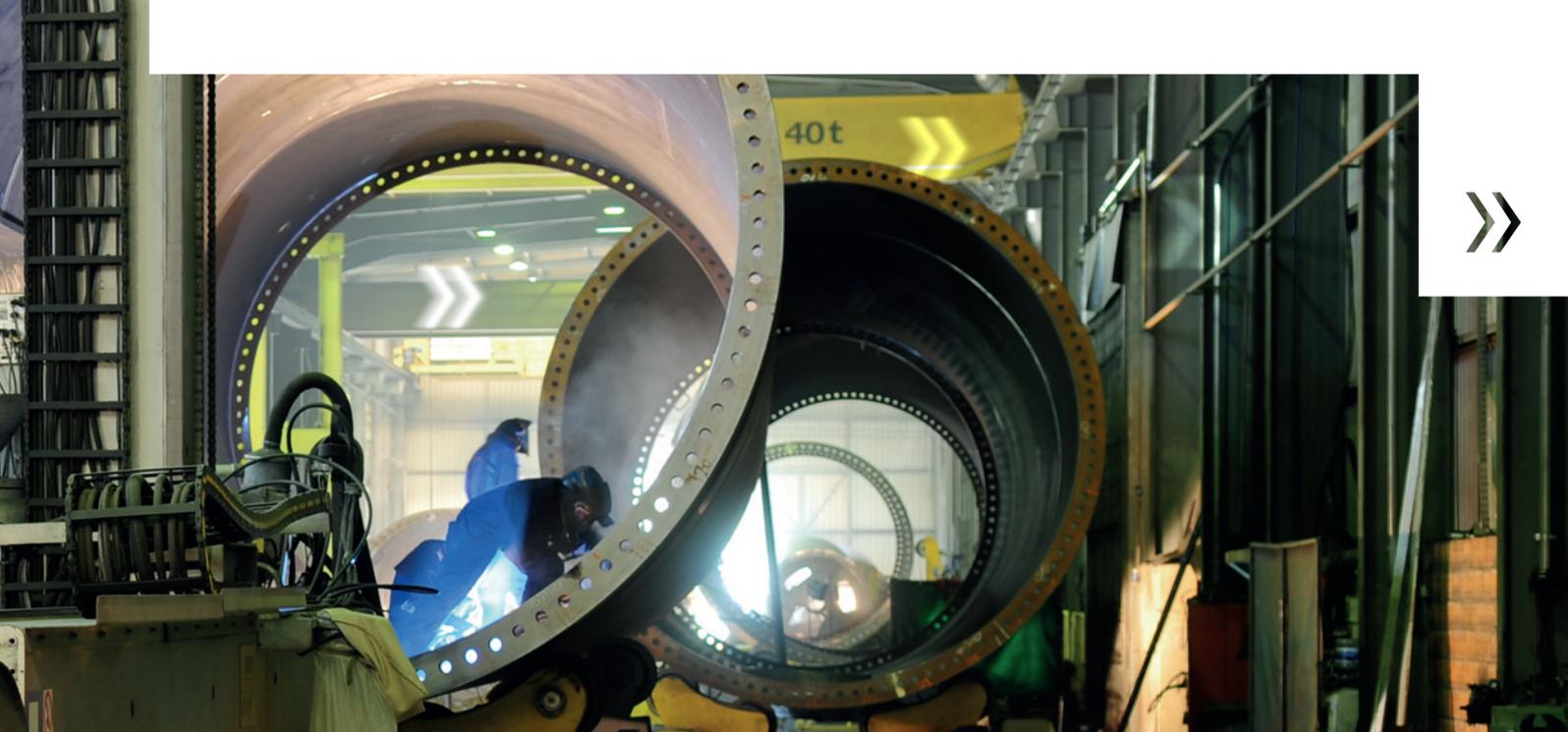
3 - Encadrer les contentieux administratifs.

Actuellement, près de 40 % des permis délivrés sont attaqués, l'existence d'un recours suffisant à bloquer les financements bancaires, alors qu'1/5 seulement des recours aboutit à l'annulation du permis critiqué.

L'atteinte des objectifs nationaux de production éolienne passe par une réforme visant à diminuer les recours abusifs. Il convient de trouver un équilibre entre le droit d'accès à la justice et le principe de sécurité juridique dont tout exploitant doit pouvoir bénéficier. Deux pistes peuvent être envisagées :

» **Réduire les délais d'instruction des recours en annulation et traiter les projets éoliens de manière prioritaire.** Il pourrait être judicieux que le recours soit transmis au Conseil d'Etat dans le cas où le jugement n'aura pas été prononcé dans les 6 mois. Une proposition de loi a d'ailleurs été déposée en ce sens par des députés en début d'année 2010.

» **Encadrer strictement les recours et appliquer les amendes pour recours abusifs.**



7. 100 000 emplois dans l'éolien d'ici 20 ans

En 2011, déjà 11 000 personnes travaillent dans l'éolien en France et DOM-COM. Il aura fallu seulement 10 ans pour atteindre un tel chiffre.

Près de 400 entreprises fournissent déjà des équipements et des services à l'industrie éolienne.

Les appels d'offre offshore de 6 000 MW créeront 10 000 emplois supplémentaires.

Le Grenelle de l'environnement table sur 60 000 emplois en 2020. Les réformes proposées donneraient la nécessaire visibilité aux industriels pour investir durablement dans ce secteur propice aux exportations.

D'ores et déjà **la balance commerciale de l'éolien français est quasiment à l'équilibre** avec 950 millions d'exportations contre 1 050 millions d'euros d'importations ce qui offre de belles perspectives d'avenir.

Cette croissance de l'emploi éolien est portée par le programme WINDUSTRY France que soutiennent l'État et les collectivités locales.

Une politique publique volontariste permettra de faire de l'éolien un moteur de l'économie française.

8. Un soutien politique fort à l'éolien terrestre est indispensable

Les acteurs de la filière éolienne sont tous mobilisés pour que la France réalise les objectifs fixés au niveau européen et national.

La filière a besoin que la politique publique du développement éolien soit affirmée, renforcée et pérennisée dans la stratégie énergétique française.

Cette politique, conçue sur le long terme, est la garantie d'une industrie créatrice d'emplois durables, à forte technicité et tournée vers l'exportation.

En 2030, l'enjeu c'est :

- » 10 fois plus d'électricité éolienne
- » 10 fois plus d'emplois dans l'éolien



France Energie Eolienne

13-15 rue de la Baume
75008 Paris - France

Tél. +33 (0)1 48 78 05 60
Fax +33 (0)1 48 78 09 07

www.fee.asso.fr

